Commune
ISOLA

Communiqué de la commune

Galerie marchande – Front de neige : point de situation.

Isola, le 24 avril 2026

À ce jour, à 18h, les conditions nécessaires à la poursuite de l'accompagnement communal ne sont pas réunies :

• Une assemblée générale de copropriété (St Pierre) n'a pas été convoquée dans les délais requis ;
• Un recours est toujours en cours sur l'une des copropriétés (celle de Pelevos);
• 30 conventions de sécurité avec des responsables de lots commerciaux restent non signées ;
• Plusieurs recours ont été engagés, notamment par l'USPI, y compris sur le principe de participation financière fixé à 25 €/m²/an.

Malgré les démarches engagées par la commune depuis plusieurs années, et les 4 millions d'euros dépensés en 6 ans, pour sécuriser et stabiliser la situation, ces blocages ne permettent plus d'assurer la continuité de gestion dans des conditions juridiquement sécurisées.

En conséquence, la commune n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ce boyau de la galerie marchande.
La responsabilité technique, sécuritaire et financière relève donc des propriétaires privés.

Les services de l'État sont informés de cette situation.

La commune demeure constructive : elle se tient prête à mettre à disposition le système de sécurité incendie (SSI) qu'elle a acquis, au bénéfice de toute structure privée souhaitant assurer la gestion de la galerie, dans le cadre d'une vente ou d'une location.

Nous saluons les copropriétaires et commerçants qui se sont engagés dans une démarche responsable en participant aux frais de sécurité, et la commune restera à leurs côtés à l'avenir s'ils en expriment le besoin.

Il appartient désormais à ceux qui ont délibérément entravé les démarches engagées d'en assumer pleinement les conséquences et de démontrer, sans délai, leur capacité à assurer une gestion effective de cette galerie.

Commune
ISOLA

Mylène Agnelli
Maire d'Isola
Présidente de la SEM des CIMES du MERCANTOUR